

Plan Climat Air Energie Territorial Réponses à l'avis de l'Etat et de la Région

PCAET



SOMMAIRE

1. Rappel du contexte.....	3
2. Tableau des remarques de la DREAL / Région.....	4
3. Réponses – Diagnostic.....	8
4. Réponses - Stratégie	11
5. Réponses – Programme d’actions	13
6. Réponses – Outil de suivi des actions	13

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Brie et Champagne (PETR), situé dans la Marne en région Grand-Est, est un établissement public créé en 2016, regroupant trois communautés de communes et 96 communes pour une population de 34 814 habitants. Il comprend respectivement les EPCI suivantes :

- La Communauté de Communes du Sud-Marnais regroupant 14 communes et 5885 habitants ;
- La Communauté de Communes de Brie-Champenoise regroupant 20 communes et 7 569 habitants ;
- La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais regroupant 62 communes et 21 360 habitants ;

Le PETR est missionné pour réaliser pour le compte de ses EPCI membres, le PCAET du territoire. La compétence transférée couvre l'approbation, la révision, la modification et l'animation du PCAET. Le projet de PCAET du PETR a été lancé en 2022 grâce à la coopération des agents, des élus, des acteurs territoriaux et de l'accompagnement des bureaux d'études Vizea.

Le programme d'actions du PCAET du Pays de Brie et Champagne s'appuie sur 6 principaux axes, à savoir :

- ▶ AXE 1 : Promouvoir un aménagement du territoire et des collectivités exemplaires
- ▶ AXE 2 : Accompagner la transition agricole et promouvoir une alimentation durable
- ▶ AXE 3 : Favoriser une économie résiliente et durable
- ▶ AXE 4 : Habiter durablement le territoire
- ▶ AXE 5 : Améliorer la mobilité et structurer une offre plus durable
- ▶ AXE 6 : Assurer la mise en œuvre du PCAET

Chaque axe se décompose en objectifs stratégiques desquels découlent les actions, elles-mêmes détaillées en plusieurs sous-actions.

Le PCAET du Pays de Brie et Champagne répond aux intentions nationales et régionales, et vise ainsi à :

- ▶ Préserver la qualité de l'air ;
- ▶ Réduire les consommations énergétiques ;

2. TABLEAU DES REMARQUES DE L'ETAT ET DE LA REGION

N°REMARQUE	DOCUMENT CONCERNE	REMARQUES	PAGES DE L'AVIS
1	Diagnostic	Potentiel de réduction : L'analyse ne porte que sur le périmètre du PETR et ne permet d'appréhender les enjeux par EPCI, et les potentiels de réduction pour chaque intercommunalité. À noter aussi qu'en complément des pourcentages, une indication, sur les hypothèses à 2050, dans le calcul aurait permis de mieux apprécier le potentiel de réduction des émissions de GES par action. Aussi une comparaison graphique avec l'évolution et les trajectoires nationale et régionale aurait facilité l'analyse des nouveaux objectifs et l'évolution récente du territoire.	2
2	Diagnostic	Consommation énergétique : Absence d'analyse, ni d'explication sur l'évolution des consommations en baisse de 3 %.	2
3	Diagnostic	Potentiel de réduction énergie : (Tab 2) : pas d'explication sur la méthode d'évaluation du potentiel de réduction par action (outil VIZEA 2022). S'agissant de l'industrie, quel impact par CC ? Les objectifs de réduction d'énergie globale du PETR sont estimés à -39% d'ici 2050. Interrogation : comment passe-t-on des valeurs des potentiels de réduction par secteur, aux 39 % de réduction globale ?	2
4	Diagnostic	Réseaux : les enjeux de la distribution pour les territoires desservis et l'analyse des options de développement sont insuffisamment traités, pour l'électricité notamment. Compte tenu de l'ambition d'un territoire, à énergie positive, ce volet devrait être approfondi. Une indication sur les réseaux de chaleur existant ou en projet aurait été intéressante à mettre dans ce diagnostic.	2
5	Diagnostic	EnR : Le périmètre d'étude porte sur le Pays et aurait pu être étendu à l'échelle des EPCI, même si l'éolien prédomine à 93 % et avec une part minimum de 86 % dans la production d'électricité renouvelable. Pour le potentiel de production, l'analyse gagnerait à être développée par territoire et par une comparaison entre la production actuelle et potentielle avec la consommation, sous forme de graphiques.	3

N°REMARQUE	DOCUMENT CONCERNE	REMARQUES	PAGES DE L'AVIS
6	Diagnostic	EnR : Les zones accélération des EnR n'ont pas été étudiées et mériteraient d'être au moins cartographiées en partenariat avec la DDT. Notamment dans le cadre de l'évaluation intermédiaire. Aussi la représentation cartographique des projets EnR en cours ou réalisés pourrait être élaborée.	3
7	Diagnostic	EnR : Pour l'éolien, une mise à jour du schéma régional éolien est disponible avec la publication des zones favorables au développement de l'éolien sur la région Grand Est et pourrait enrichir cette partie. Ces éléments sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Grand Est : Cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien – Bilan de la concertation du 22 mars au 21 avril 2023 DREAL Grand Est (developpement-durable.gouv.fr)	3
8	Diagnostic	EnR : Pour le photovoltaïque, seul le potentiel en toitures est pris en compte (la source de l'estimation de la surface des toitures n'est pas connue). Au regard du caractère très rural du territoire, une estimation du potentiel agrivoltaïque aurait été intéressante.	3
9	Diagnostic	Vulnérabilité : Le traitement de la vulnérabilité du territoire est analysé au travers le changement climatique et illustré par des cartes, des graphiques ombro-thermiques et radar, permettant ainsi de mesurer l'évolution de 1959 à 2015. L'analyse est générale et souvent de niveau national ou parfois à l'échelle du PETR, voire inexistante à celle des EPCI (à l'exception de la vulnérabilité sanitaire). Les enjeux prioritaires sont insuffisamment définis.	3
10	Diagnostic	Vulnérabilité : Des projections, pour simuler l'évolution des variables climatiques à l'horizon 2050, 2070, 2100, selon des scénarios tendanciels, auraient permis de mesurer par graphique les évolutions pour envisager des solutions en termes d'adaptation climatique.	3
11	Diagnostic	Global : Le diagnostic permet d'orienter la stratégie, mais aurait gagné à être traité à l'échelle des EPCI et pas au niveau trop global du PETR. Les enjeux ne sont en effet pas les mêmes pour les 3 territoires.	4
12	Diagnostic	Approche sectorielle : L'approche sectorielle (p 61) ne présente pas une synthèse globale des enjeux stratégiques du territoire permettant le lien avec le plan d'action. Les enjeux dans les 5 secteurs sont identifiés. Un rappel des données nationales et du Grand Est aurait fourni un ordre de grandeur et de comparaison dans l'atteinte des objectifs. Le manque de graphique et l'absence de la grille d'évaluation AFOM auraient facilités les particularités du territoire et l'identification des enjeux.	4
13	Diagnostic - Stratégie	Coûts de l'inaction : La stratégie évalue également les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et de l'inaction. Ce volet est particulièrement important pour sensibiliser les différents acteurs et traduire concrètement l'intérêt collectif et individuel à agir. Indications de la communauté de travail régionale : voir DIRA, guide SRADDET, Observatoire CAE (fiches « facture énergétique du territoire » et « précarité énergétique »)	4

N°REMARQUE	DOCUMENT CONCERNE	REMARQUES	PAGES DE L'AVIS
14	Stratégie	Objectifs de réduction des GES : Les objectifs de réduction de GES, de consommation d'énergie, de production et de consommation d'énergies renouvelables, et de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont définis à échéances 2026, 2030 et 2050. Réduction des GES : difficulté à atteindre l'objectif SRADDET en 2050 de -74 % par rapport à 2015 sauf en résidentiel et tertiaire. Une analyse par territoire aurait pu conclure, pour certains d'entre eux à l'atteinte de certains objectifs du SRADDET	4
15	Stratégie	Objectifs de production d'EnR : Les objectifs de production d'EnR par filière retenue et par territoire du PETR auraient, une fois de plus, pu être récapitulés dans un tableau en complément des schémas (figure 26 - p 41) La comparaison (graphique) de la consommation d'énergie, la production EnR et des objectifs du SRADDET est présenté dans la synthèse de la stratégie et met en évidence les hypothèses de développement.	4
16	Stratégie	Stockage carbone : Objectifs à atteindre pas détaillés - préconisations plutôt identifiées.	4
17	Stratégie	Documents cadre : Le SCoT en cours d'élaboration, n'est pas identifié dans le diagnostic (sauf p12 du diagnostic par une fiche territoriale citée), ni dans la définition de la stratégie. Le tableau récapitulatif comprend les objectifs du SRADDET, mais aussi de l'échelon national. Il aurait été intéressant afin de bien appréhender les enjeux de comparer avec les objectifs du PCAET.	5
18	Stratégie	Documents cadre : L'articulation avec les démarches et autres programmes menés à l'échelle du PETR (page 11 du diagnostic) n'est pas mise en évidence : - PTRTE - SCOT en cours d'élaboration ; - OPAH - LEADER - Mobilité – transport - Projet Alimentaire de Territoire L'articulation avec les programmes et compétences des EPCI serait également un plus. Il serait intéressant d'identifier les possibles interactions avec les territoires environnants (par exemple le bassin de mobilité sud Champagne).	6
19	Stratégie	Documents cadre : La création d'un cadastre solaire pourrait permettre de développer les projets individuels. Une promotion des projets participatifs et citoyens pourrait être envisagée dans le prochain exercice.	11

N°REMARQUE	DOCUMENT CONCERNE	REMARQUES	PAGES DE L'AVIS
20	Programme d'action	Réseau de chaleur : L'action 17 vise à étudier l'opportunité de mettre en place un réseau de chaleur urbain. Il serait intéressant que cette action soit couplée à un objectif de développement d'énergies renouvelables et de récupération.	6
21	Programme d'action	Bénéfices obtenus : Il serait pertinent de renseigner les bénéfices obtenus pour le territoire grâce aux actions mises en œuvre pour faire un lien avec la stratégie, au travers une évaluation / concertations à mi-parcours par exemple. Dans le cadre de ce PCAET porté par un PETR pour 3 EPCI, le programme d'action gagnera en lisibilité en ajoutant un tableau annexe indiquant chaque action pour chaque EPCI et pour le PETR	7
22	Programme d'action	Indicateurs de suivi : Les indicateurs sont identifiés dans les fiches actions. Il est nécessaire de s'assurer de la possibilité d'obtenir les données / informations afin d'alimenter ces indicateurs. Il est donc nécessaire de veiller à l'optimisation de ces indicateurs pour un suivi régulier et une évaluation de ces actions.	11

3. REPONSES – DIAGNOSTIC

N°REMARQUE	REMARQUES	REPONSES
1	Potentiel de réduction : L'analyse ne porte que sur le périmètre du PETR et ne permet d'appréhender les enjeux par EPCI, et les potentiels de réduction pour chaque intercommunalité. À noter aussi qu'en complément des pourcentages, une indication, sur les hypothèses à 2050, dans le calcul aurait permis de mieux apprécier le potentiel de réduction des émissions de GES par action. Aussi une comparaison graphique avec l'évolution et les trajectoires nationale et régionale aurait facilité l'analyse des nouveaux objectifs et l'évolution récente du territoire.	Les potentiels de réduction du diagnostic représentent des hypothèses de calcul pour l'horizon 2050, basées sur le scénario "potentiel identifié" dans la stratégie. Il n'est pas possible d'intégrer ces potentiels pour chaque intercommunalité, car la stratégie est élaborée à l'échelle du PETR. Toutefois, des valeurs absolues seront fournies en complément des pourcentages. Une comparaison avec les objectifs nationaux et régionaux (SNBC, PPE et SRADDET) pourra également être ajoutée sous forme de tableau.
2	Consommation énergétique : Absence d'analyse, ni d'explication sur l'évolution des consommations en baisse de 3 %.	Le diagnostic comprendra une analyse de l'évolution des consommations énergétiques, qui ont diminué de 3%.
3	Potentiel de réduction énergie : (Tab 2) : pas d'explication sur la méthode d'évaluation du potentiel de réduction par action (outil VIZEA 2022). S'agissant de l'industrie, quel impact par CC ? Les objectifs de réduction d'énergie globale du PETR sont estimés à -39% d'ici 2050. Interrogation : comment passe-t-on des valeurs des potentiels de réduction par secteur, aux 39 % de réduction globale ?	Des précisions seront apportées dans le diagnostic concernant la méthodologie d'évaluation du potentiel de réduction par action, ainsi que sur les impacts par collectivité.
4	Réseaux : les enjeux de la distribution pour les territoires desservis et l'analyse des options de développement sont insuffisamment traités, pour l'électricité notamment. Compte tenu de l'ambition d'un territoire, à énergie positive, ce volet devrait être approfondi. Une indication sur les réseaux de chaleur existant ou en projet aurait été intéressante à mettre dans ce diagnostic.	Le diagnostic inclut un tableau des différentes capacités du réseau électrique. Pour approfondir les options de développement, un paragraphe sera ajouté concernant les potentiels et la localisation des énergies renouvelables électriques sur le territoire. Le diagnostic est par ailleurs basé sur une certaine année de référence, aussi à ce stade il n'est pas prévu d'actualiser cette donnée, pour rester en cohérence avec le reste du diagnostic. Une mise à jour des options de développement des réseaux d'énergie pourra être envisagée lors du bilan de mi-parcours du PCAET.

N°REMARQUE	REMARQUES	REPONSES
5	EnR : Le périmètre d'étude porte sur le Pays et aurait pu être étendu à l'échelle des EPCI, même si l'éolien prédomine à 93 % et avec une part minimum de 86 % dans la production d'électricité renouvelable. Pour le potentiel de production, l'analyse gagnerait à être développée par territoire et par une comparaison entre la production actuelle et potentielle avec la consommation, sous forme de graphiques."	Le diagnostic inclura des éléments visant à enrichir l'analyse des capacités de production et établira un parallèle entre la production actuelle et la consommation énergétique. Une approche par EPCI pourra être envisagée, même s'il s'agira bien d'une valorisation globale à l'échelle du PETR.
6	EnR : Les zones accélération des EnR n'ont pas été étudiées et mériteraient d'être au moins cartographiées en partenariat avec la DDT. Notamment dans le cadre de l'évaluation intermédiaire. Aussi la représentation cartographique des projets EnR en cours ou réalisés pourrait être élaborée.	Le diagnostic sera complété pour inclure des informations provenant de la carte des ZAER dès lors qu'elle sera validée. Le diagnostic comprend par ailleurs une analyse de l'ensemble des sources d'EnR potentielles. A ce stade, il n'est pas nécessaire d'accompagner le diagnostic d'une carte des projets EnR en cours ou réalisés, puisque le projet de territoire ne vise pas à promouvoir spécifiquement ce genre d'action. Ces éléments seront suivis durant la mise en œuvre du PCAET.
7	EnR : Pour l'éolien, une mise à jour du schéma régional éolien est disponible avec la publication des zones favorables au développement de l'éolien sur la région Grand Est et pourrait enrichir cette partie. Ces éléments sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Grand Est : Cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien – Bilan de la concertation du 22 mars au 21 avril 2023 DREAL Grand Est (developpement-durable.gouv.fr)	L'éolien, n'est à ce stade, pas une filière de développement prioritaire pour le territoire et n'a donc pas été investiguée plus en détail dans le PCAET.
8	EnR : Pour le photovoltaïque, seul le potentiel en toitures est pris en compte (la source de l'estimation de la surface des toitures n'est pas connue). Au regard du caractère très rural du territoire, une estimation du potentiel agrivoltaïque aurait été intéressante.	Le projet de territoire ne vise pas à promouvoir davantage l'agrivoltaïsme, aussi, cette filière n'a pas été plus investiguée.
9	Vulnérabilité : Le traitement de la vulnérabilité du territoire est analysé au travers le changement climatique et illustré par des cartes, des graphiques ombro-thermiques et radar, permettant	L'analyse a principalement été réalisée à l'échelle du PETR, bien que l'échelle nationale soit souvent utilisée. Il est important de noter que certaines données à l'échelle des EPCI ne semblent pas disponibles, notamment pour

N°REMARQUE	REMARQUES	REPONSES
	ainsi de mesurer l'évolution de 1959 à 2015. L'analyse est générale et souvent de niveau national ou parfois à l'échelle du PETR, voire inexistante à celle des EPCI (à l'exception de la vulnérabilité sanitaire). Les enjeux prioritaires sont insuffisamment définis.	la rubrique "Vulnérabilité économique". Si ces données deviennent accessibles, des précisions pourront être apportées à ce niveau. Il serait également pertinent d'ajouter un paragraphe sur les enjeux identifiés par l'outil TACCT, concernant l'impact futur des ressources en eau, du tourisme, de l'aménagement du territoire, de la santé et de l'agriculture. Ce point est mentionné à la page 91 du diagnostic.
10	Vulnérabilité : Des projections, pour simuler l'évolution des variables climatiques à l'horizon 2050, 2070, 2100, selon des scénarios tendanciels, auraient permis de mesurer par graphique les évolutions pour envisager des solutions en termes d'adaptation climatique.	Le diagnostic est basé sur une certaine année de référence. A ce stade, il n'est pas prévu de changer cette année de référence et donc d'actualiser l'intégralité du diagnostic, pour rester en cohérence avec la stratégie du territoire définie sur cette base. Une mise à jour pourra être envisagée lors de l'évaluation à mi-parcours.
11	Global : Le diagnostic permet d'orienter la stratégie, mais aurait gagné à être traité à l'échelle des EPCI et pas au niveau trop global du PETR. Les enjeux ne sont en effet pas les mêmes pour les 3 territoires.	Le diagnostic présente un état des lieux du territoire couvert par le PETR. Son périmètre est celui retenu pour le projet de territoire, en collaboration avec les différents EPCI. Pour uniformiser les efforts lors des phases de stratégie et de programme d'action, la majorité des analyses ont été réalisées à l'échelle du PETR. Néanmoins, il serait possible d'ajouter une synthèse mettant en avant les spécificités des EPCI.
12	Approche sectorielle : L'approche sectorielle (p 61) ne présente pas une synthèse globale des enjeux stratégiques du territoire permettant le lien avec le plan d'action. Les enjeux dans les 5 secteurs sont identifiés. Un rappel des données nationales et du Grand Est aurait fourni un ordre de grandeur et de comparaison dans l'atteinte des objectifs. Le manque de graphique et l'absence de la grille d'évaluation AFOM auraient facilités les particularités du territoire et l'identification des enjeux	Le diagnostic proposera une synthèse des enjeux stratégiques du territoire, en lien également avec la remarque précédente. Cela permettra de créer un lien avec le plan d'action. Une grille d'évaluation AFOM sera intégrée pour faciliter l'identification de ces enjeux.
13	Coûts de l'inaction : La stratégie évalue également les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et de l'inaction. Ce volet est particulièrement important pour sensibiliser les différents acteurs et traduire concrètement l'intérêt collectif et individuel à agir. <i>Indications de la communauté de travail régionale : voir DIRA, guide SRADDET, Observatoire CAE (fiches « facture énergétique du territoire » et « précarité énergétique »)</i>	Le coût de l'action et de l'inaction sera approfondi dans le diagnostic.

4. REPONSES - STRATEGIE

N°REMARQUE	REMARQUES	REPONSES
14	Objectifs de réduction des GES : Les objectifs de réduction de GES, de consommation d'énergie, de production et de consommation d'énergies renouvelables, et de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont définis à échéances 2026, 2030 et 2050. Réduction des GES : difficulté à atteindre l'objectif SRADDET en 2050 de -74 % par rapport à 2015 sauf en résidentiel et tertiaire Une analyse par territoire aurait pu conclure, pour certains d'entre eux à l'atteinte de certains objectifs du SRADDET	L'échelle du PETR a été choisie pour coordonner l'action territoriale en matière de transition écologique et pour fédérer un projet de territoire. Bien que les objectifs de réduction des gaz à effet de serre fixés pour 2050, tels qu'énoncés dans le SRADDET, ne soient pas atteignables, il est essentiel d'éviter une approche par EPCI. Une telle démarche pourrait nuire aux efforts et aux initiatives des EPCI les plus performants, au détriment de ceux qui font face à des difficultés plus importantes.
15	Objectifs de production d'EnR : Les objectifs de production d'EnR par filière retenue et par territoire du PETR auraient, une fois de plus, pu être récapitulés dans un tableau en complément des schémas (figure 26 - p 41). La comparaison (graphique) de la consommation d'énergie, la production EnR et des objectifs du SRADDET est présenté dans la synthèse de la stratégie et met en évidence les hypothèses de développement.	Les objectifs de production d'énergie renouvelable ont été fixés à cette échelle lors de réunions de concertation. Préciser ces objectifs pour chaque territoire du PETR nécessiterait une nouvelle phase de concertation, ce qui n'est pas envisageable.
17	Documents cadre : Le SCoT en cours d'élaboration, n'est pas identifié dans le diagnostic (sauf p12 du diagnostic par une fiche territoriale citée), ni dans la définition de la stratégie. Le tableau récapitulatif comprend les objectifs du SRADDET, mais aussi de l'échelon national. Il aurait été intéressant afin de bien appréhender les enjeux de comparer avec les objectifs du PCAET.	Le diagnostic et la stratégie incluront des éléments concernant le SCoT en cours d'élaboration, afin d'analyser les enjeux et de comparer les objectifs de ce document avec ceux du PCAET.
18	Documents cadre : L'articulation avec les démarches et autres programmes menés à l'échelle du PETR (page 11 du diagnostic) n'est pas mise en évidence :	La stratégie comprendra une section sur l'articulation avec les démarches et programmes en cours au niveau du PETR. Une autre section sera dédiée à l'articulation avec les programmes et compétences des EPCI.

N°REMARQUE	REMARQUES	REPONSES
	- PTRTE - SCOT en cours d'élaboration ; - OPAH - LEADER - Mobilité – transport - Projet Alimentaire de Territoire L'articulation avec les programmes et compétences des EPCI serait également un plus. Il serait intéressant d'identifier les possibles interactions avec les territoires environnants (par exemple le bassin de mobilité sud Champagne).	
19	Documents cadre : La création d'un cadastre solaire pourrait permettre de développer les projets individuels. Une promotion des projets participatifs et citoyens pourrait être envisagée dans le prochain exercice.	La stratégie inclura l'ajout d'une mention concernant la création d'un cadastre solaire, ainsi que des projets participatifs et citoyens, dans la section dédiée à la production d'énergies renouvelables et de récupération. Il ne pourra en revanche s'agir que d'une reprise des éléments existants, le PETR ne disposant pas à ce stade des moyens nécessaires pour son implémentation, et donc une nouvelle action en ce sens.

5. REPONSES – PROGRAMME D’ACTIONS

N°REMARQUE	REMARQUES	REPONSES
20	Réseau de chaleur : L’action 17 vise à étudier l’opportunité de mettre en place un réseau de chaleur urbain. Il serait intéressant que cette action soit couplée à un objectif de développement d’énergies renouvelables et de récupération.	Le diagnostic est basé sur une certaine année de référence. A ce stade, il n’est pas prévu d’actualisation globale de ce dernier. Une mise à jour pourra être envisagée lors du bilan à mi-parcours du PCAET. Par ailleurs, il sera envisageable d’étudier, dans le cadre de la mise en œuvre de l’action relative à la récupération de chaleur issue de l’industrie, la possibilité d’estimer le potentiel global de valorisation.
21	Bénéfices obtenus : Il serait pertinent de renseigner les bénéfices obtenus pour le territoire grâce aux actions mises en œuvre pour faire un lien avec la stratégie, au travers une évaluation / concertations à mi-parcours par exemple. Dans le cadre de ce PCAET porté par un PETR pour 3 EPCI, le programme d’action gagnera en lisibilité en ajoutant un tableau annexe indiquant chaque action pour chaque EPCI et pour le PETR	Le PETR doit lancer une évaluation à mi-parcours, conformément à l'article R.229-59 du code de l'environnement. Cette évaluation aura lieu trois ans après l'approbation du PCAET. Le programme d'action implique plusieurs acteurs socio-économiques, y compris les EPCI du PETR. Toutefois, le PETR reste le moteur d'un projet de territoire global. Les actions seront récapitulées par EPCI.

6. REPONSES – OUTIL DE SUIVI DES ACTIONS

N°REMARQUE	REMARQUES	REPONSES
22	Indicateurs de suivi : Les indicateurs sont identifiés dans les fiches actions. Il est nécessaire de s’assurer de la possibilité d’obtenir les données / informations afin d’alimenter ces indicateurs. Il est donc nécessaire de veiller à l’optimisation de ces indicateurs pour un suivi régulier et une évaluation de ces actions.	Les fiches actions incluent des indicateurs pour le suivi et l’évaluation des impacts du PCAET. Pour garantir l'obtention des données nécessaires au bilan intermédiaire, une optimisation des indicateurs quantitatifs sera effectuée. Cette optimisation portera sur ceux dont les sources de données et les valeurs de référence ne sont pas précisées. Le lien avec les indicateurs du SCOT sera fait.



Allemanche-Launay-et-Soyer - Allemant - Anglure
Angluzelles-et-Courcelles - Bagneux - Bannes - Barbonne-Fayel
Baudement - Bergères sous Montmirail - Bethon - Boissy le Repos
Bouchy-St Genest - Broussy le Grand - Broussy le Petit - Broyes
Champguyon - Chantemerle - Charleville - Châtillon sur Morin
Chichey - Clesles - Conflans sur Seine - Connantray-Vaufrey
Connantre - Corfélix - Corrobert - Corroy - Courcemain
Courgivaux - Escardes - Esclavolles-Lurey - Esternay
Euvy - Faux-Fresnay - Fère-Champenoise - Fontaine-Denis
Fromentières - Gaye - Gourgauçon - Granges sur Aube
Janvilliers - Joiselle - La Celle sous Chantemerle
La Chapelle-Lasson - La Forestière - La Noue
La Villeneuve lès Charleville - Lachy - Le Gault-Soigny
Le Meix-Saint Epiing - Le Thout-Trosnay - Le Vézier
Les Essarts le Vicomte - Les Essarts lès Sézanne - Linthelles
Linthés - Marcilly sur Seine - Margny - Marigny Le Grand
Marsangis - Mécringes - Mœurs-Verdey - Mondement-Montgivroux
Montgenost - Montmirail - Morsains - Nesle la Reposte
Neuvy - Oignes - Oyes - Peas - Pleurs - Potangis - Queudes
Reuves - Réveillon - Rieux - Saint Bon - Saint Just-Sauvage
Saint Loup - Saint Quentin le Verger - Saint Remy sous Broyes
Saint Saturnin - Saron sur Aube - Saudoy - Sézanne
Soizy aux Bois - Thaas - Tréfol - Vauchamps - Verdon
Villeneuve la Lionne - Villeneuve-Saint Vistre
Villiers aux Corneilles - Vindey - Vouarces

Plan Climat Air Energie Territorial

Réponses à l'avis de l'Etat et de la Région